

CODE UNITÉ 04387 PROCÈS - VERBAL N° 173 / 88 / 19

N° PIÈCE 1 N° FEUILLET 1

NATURE PRÉCISE DES FAITS - RÉFÉRENCE

- Observation d'un objet volant non identifié.

88307069

NOUS SOUSSIGNÉ(S) Gendarme

VU L'(ES) ARTICLE(S)

RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

DATE HEURE

CE JOUR, quinze Mars mil neuf cent quatre vingt huit à dix neuf heures dix, au bureau de notre brigade, se présente, Valensole (04). Elle nous signale avoir observé un Objet Volant Non Identifié, dans la soirée du Samedi 12 Mars.

II. - ENQUETE

Nous procédons à l'audition de (pièce n°2). Il ressort que l'observation date du 12 Mars 1988, vers 20H15. Le point d'observation est situé sur le CD 6, à proximité du lieu-dit "la Bastide neuve" (CF. Plan de situation).

La "Bastide neuve" est une ferme située sur le plateau de Valensole, depuis laquelle on aperçoit de nuit, les feux de signalisation du réémetteur de Radio Monte Carlo, situé sur le territoire de la commune de Roumoules (04) dépendant de notre circonscription.

Le réémetteur est distant de 17 km du point d'observation, en ligne droite. C'est dans sa direction que l'observation a été effectuée, (CF. plan de situation).

Dans un premier temps le témoin observe une boule de couleur rose, fluorescente et de dimensions importantes, alors qu'il circule à bord de son véhicule.

Dans un deuxième temps, le témoin observe le phénomène à l'arrêt. Une seconde boule, de mêmes caractéristiques, apparaît, alors que la première disparaît.

Le témoin situe les boules juste au-dessus des antennes du réémetteur (CF. Croquis d'observation). Il estime la durée de l'apparition entre cinq et huit minutes.

Nous avons recherché des témoins sur plusieurs communes et informé les maires. Ceux-ci n'ont pas eu connaissance de l'observation d'un O.V.N.I. par leurs administrés. Nos propres recherches ont été négatives.

Nous avons contacté le responsable du réémetteur ainsi que son personnel. Personne parmi les techniciens n'a observé le phénomène. De plus, aucune perturbation des émissions radio-électriques n'a été enregistrée.

Le phénomène observé ressemblant aux artifices éclairants utilisés par les militaires, nous avons contacté le P.C tir du camp de Canjuers dont le périmètre voisine le secteur d'observation. Les responsables nous ont fait connaître qu'aucun artifice de ce genre n'a été utilisé le samedi 12 au soir.

A ce jour, aucun autre élément sur les faits signalés n'a été recueilli.

INDEXATION ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES

DATE DE CLOTURE LE 28 Mars 1988

VU ET TRANSMIS PAR LE COMMANDANT de Groupement P. O. le Chef d'Escadron

DESTINATAIRES

Four checkboxes for recipients

(voir in fine)

1 AUX ARCHIVES

SIGNATURE(S)

88307069

Fait en 5 expéditions destinées à :

- M le Préfet du département des Alpes de haute Provence à DIGNE.
- M le Procureur de la République à DIGNE.
- M le Général Commandant la 4° Région Aérienne à AIX.
- M le Ministre de la défense, Direction Générale de la Gendarmerie Nationale,
bureau emploi-renseignement, section renseignements, (en double exemplaire).
- Aux archives.

D ' ENQUETE PRELIMINAIRE

 PROCÈS-VERBAL
 D'AUDITION DE TEMOIN
 AUTRE CAS

PROCÈS-VERBAL (N°/ANNÉE)

173 / 88

N° PIÈCE

N° FEUILLET

1 /

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

88307069/1

date et heure

nous trouvant à (lieu)

Ce jour, quinze Mars mil neuf cent quatre vingt huit à dix neuf heures dix, au bureau de
 notre brigade,

Nous soussigné(s)

Gendarme

Vu les articles

du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs.

● PERSONNE CONCERNÉE

NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)

qui nous déclare : - - - - -

- - - Samedi 12 Mars, j'ai quitté mon domicile pour me rendre à Manosque en voi-
 ture. Je suis partie à 20H05. Arrivée vers le lieu-dit "la Bastide neuve", j'ai
 aperçu sur ma gauche, une lumière intense, de couleur rose fluo. J'ai regardé plus
 attentivement le ciel et j'ai vu une sphère qui m'a paru énorme. J'ai eu peur et
 j'ai accéléré pour prendre la fuite. Je voulais me rendre à la campagne des "marges"
 pour donner l'alerte. A ce moment là, une voiture venant de face s'est écartée de
 sa voie pour venir sur moi. Le conducteur devait également regarder la boule. J'ai
 donné un coup de volant pour l'éviter. Ma voiture a mordu le bas-côté de la route
 et je me suis retrouvée dans le champ après avoir fait un tête à queue. Je me suis
 arrêtée face au phénomène lumineux. Les autres voitures ne se sont pas arrêtées.
 D'un coup, est apparue une seconde boule, venant de nulle part. La première boule
 a disparu. La seconde était de la même taille que la première et émettait une lu-
 mière identique. Ces deux phénomènes se trouvaient exactement dans la direction du
 réémetteur de Radio Monte Carlo, dont on voit parfaitement l'éclairage des antennes
 depuis l'endroit où je me trouvais. Il m'a semblé que ces deux boules se trouvaient
 à la verticale des antennes. - - - - -

- - - SI : Elles se trouvaient à faible altitude au-dessus des antennes. - - - - -

- - - SI : La première boule se trouvait à gauche des antennes. La seconde juste au-
 dessus. - - - - -

- - - SI : Le diamètre de la seconde boule n'était pas plus important que le front
 formé par les antennes. - - - - -

- - - Le halo lumineux de cette deuxième boule éclairait en rose la région des an-
 tennes. - - - - -

- - - SI : Il n'y avait pas de nuages ni de brouillard. La visibilité était parfaite.

- - - SI : L'ensemble du phénomène a duré environ de cinq à huit minutes. J'ai eu le
 temps de l'observer à l'arrêt. - - - - -

- - - Au départ, lorsque j'ai aperçu la première boule, alors que je circulais, j'ai
 eu l'impression qu'elle me suivait. - - - - -

- - - SI : Je situe mon emplacement d'observation juste avant la plantation d'aman-
 diers, près de la campagne neuve. - - - - -

La personne entendueL' enquêteur.

A signé au carnet de déclarations.

- - - SI : Ce phénomène ne m'a pas éblouie. - - - - -
- - - La deuxième boule a disparu brutalement, sans aucun déplacement, en
laissant une trainée blanche à sa place. D'où je me trouvais, je l'ai éva-
luée à un mètre de long environ. - - - - -

Le 15 Mars 1988 à 19H45

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai
rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher. - - - - -

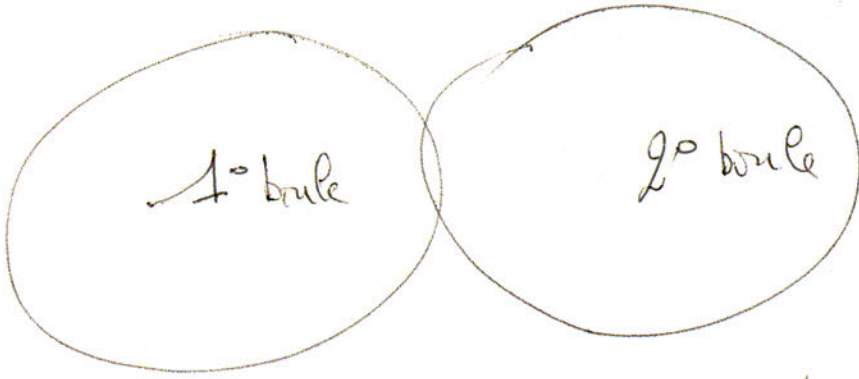
La personne entendue

l' enquêteur

A signé au carnet de déclarations.

88307069

88307069



Antennes R.M.C

CD 6



Point d'observation

